COLOMBY-ANGUERNY

n ° 19 – 18 mai 2020

La lettre de la mairie

Classe de CP

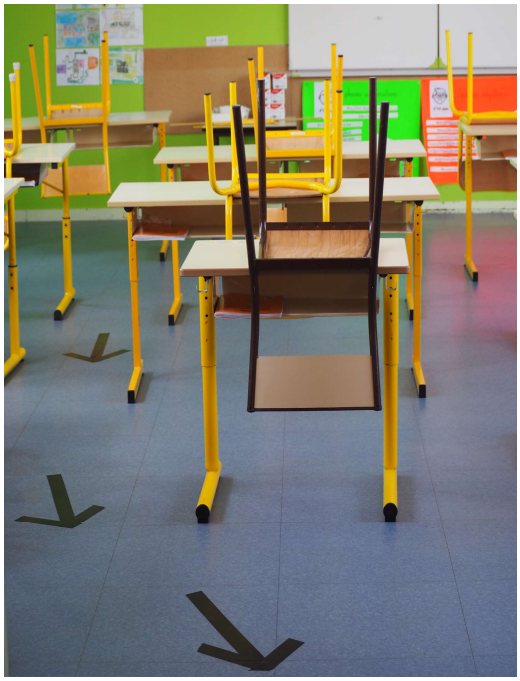

Classe de CM2

Arrivée des enfants le matin

Réouverture des écoles

Afin d'organiser au mieux cette rentrée inédite le 11 mai (enseignants) et le 12 mai (élèves) dont les modalités contraignent fortement le fonctionnement habituel de la vie scolaire, les communes avec le syndicat scolaire ont réuni, en un temps record, les conditions sanitaires exigées à la réouverture de l'école, l'ensemble du personnel étant mobilisé.

Au cours de la journée de lundi, les enseignants ont réorganisé leur classe (grande section maternelle à Basly pour 12 enfants) et les classes de CP et CM2 par 15 à Colomby-Anguerny : traçage au sol pour le sens de circulation des enfants dans la classe, déplacement du mobilier.

Pendant ce temps, les agents du syndicat scolaire ont rangé, vidé les tables, ôté les chaises inutiles et une partie du matériel servant à l'enseignement.

L'après-midi, les agents ont nettoyé tout le matériel restant dans les locaux, puis effectué une désinfection totale. La même procédure a été réalisée pour les sanitaires et tous les points contacts pouvant être touchés par les enfants (poignées, rambardes, interrupteurs, etc...).

Mardi 12 mai, 8h 20, l'arrivée des élèves à l'école a été échelonnée par groupe de 15 enfants maximum à chaque portail. Un agent du syndicat scolaire accompagne les professeurs dans le cheminement et la gestion des déplacements des élèves pour le lavage des mains et le passage aux toilettes si besoin.

Tous les soirs, un nettoyage puis une désinfection approfondie de tous les espaces (classes, couloirs, sanitaires, points contacts) sont effectués avec des produits spécifiques. Une attention particulière est portée sur les poignées de porte, la rampe, etc …

Nota : sur le site de Colomby-Anguerny, garderie (matin et soir) et cantine ne sont pas assurées. Les enfants rentrent chez eux ou apportent un pique-nique. Deux agents du syndicat organisent le déjeuner en fonction du nombre d'enfants restant et de la météo.

Un grand merci à tous les acteurs pour leur engagement à la réussite de la réouverture des écoles.

Soins et Maintien à domicile du Bessin

La crise sanitaire a obligé les soignants du SSIAD de Colomby-Anguerny, comme tous les professionnels du soin, à adapter leurs principes de fonctionnement.

Nous avons mis en place dans nos pratiques quotidiennes les gestes barrières recommandés pour les soins à domicile, de façon à protéger aussi bien les soignants que les patients et leurs familles. Pour autant, certaines familles ont fait le choix, par peur d'une contamination éventuelle, et malgré les difficultés que cela implique, de prodiguer les soins elles-mêmes. Nous respectons pleinement ce choix, tout en rappelant qu'aujourd'hui, les pathologies non COVIDs sont tout aussi préoccupantes, voire plus, que le COVID lui-même.

A ce jour, nous disposons des matériels nécessaires (masques, gel hydro alcoolique, gants, désinfectants), notamment grâce à plusieurs dons, comme ceux de la mairie de Colomby-Anguerny (masques chirurgicaux et tissus) que nous remercions vivement. Une vigilance reste nécessaire sur les blouses qui sont en pénurie au niveau national.

Par-delà la crise actuelle, notre équipe soignante a su s'adapter en restant soudée : l'esprit d'équipe et le professionnalisme de nos aides-soignants permet ainsi de préserver la qualité et la sécurité de nos soins à domicile.

Le Directeur,
O. FERRENDIER

Soins et Maintien à domicile du Bessin
Bayeux, Manoir d'Aprigny 2, rue Louvière
14400 BAYEUX 02.31.51.20.02

(Au début du confinement, la commune a offert aux aides-soignants quelques anciens masques de réserve et des nouveaux masques confectionnés par les couturiers de la commune.)

Installation du nouveau conseil municipal.

Décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.
Texte intégral de l'article 1er du décret
Pour l'application, d'une part, du premier alinéa du III de l'article 19 de la loi du 23 mars 2020 susvisée, et d'autre part, de l'article 4 de l'ordonnance du 22 avril 2020 susvisée, les conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dans lesquelles le conseil municipal a été élu au complet lors du scrutin organisé le 15 mars 2020 entrent en fonction le 18 mai 2020.
La date probable du premier conseil municipal pour élire le maire et les adjoints se tiendra le lundi 25 mai.

Les RAM

Le télétravail se poursuit pour les animatrices des Relais Assistants Maternels « TERRE et MER ».
Les ateliers d'éveil ne reprennent pas au mois de mai, la prudence est privilégiée.
La continuité de service est bien sûr assurée, ceci depuis le début du confinement.
Depuis le 11 mai, le déconfinement s'organise progressivement. Voici l'organisation prévue pour le fonctionnement du RAM pour les prochaines semaines :
- Reprise des permanences **sur rendez-vous** dans les locaux de la permanence, en fonction du besoin, en respectant quelques consignes : port du masque obligatoire, apporter son stylo et le nécessaire pour prendre des notes.
- Continuité des permanences téléphoniques tous les jours : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.
- Pas de reprise des temps collectifs au cours du mois de mai, le RAM est en attente de consignes pour le mois de juin. Seuls des temps de sensibilisation pourraient s'organiser, un site extérieur serait privilégié.
- Suite aux directives gouvernementales, le regroupement de personnes étant interdit au-delà de 10, nous nous voyons dans l'obligation d'annuler les évènements prévus initialement. Nous espérons les reporter et nous vous communiquerons des informations à la rentrée 2020.

- Des informations sont régulièrement envoyées par mail aux assistantes maternels et aux parents, ou partagées sur la page Facebook du RAM
Les RAM restent joignables par téléphone et par mail.
Je reviendrai vers vous pour vous annoncer la possibilité de réouverture des ateliers hebdomadaires concernant les ateliers d'éveil avec les nouvelles directives gouvernementales de fin mai.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W
1	U	N	M	A	L	Q	U	I	R	E	P	A	N	D	L	A	T	E	R	R	E	U	R
2		A	U	S	C	U	L	T	A	T	I	O	N		E	N	A		I	A		N	O
3	H	I	L	E		A		R	U	E		B		E	T	E	N	D	A	G	E		U
4	A	N	I	S	E	T	T	E		S	U		A	N	T	E	C	E	D	E	N	T	S
5	R		E		C	R	E	V	A	I	S	O	N		O		E	N	S	U	I	T	E
6	O	C	R	E		E		O	C	E	A	N	I	E	N	N	E	S		S	L		S
7	S	A		D	E	C	O	R		N		Z		T		E		E	M	E	U	S	
8	U	L	V	E		E	N	T	A	S	S	E	M	E	N	T	S		A		S	U	C
9	R	E	A		A	N	O	N	E		T		U		O		L	A	G	O	N		R
10	L	M		R	A	T		I	R	R	E	S	P	O	N	S	A	B	I	L	I	T	E
11	E	B	R	E		V	E		I	V	R	A	I	E		E	M	I	S	E		R	P
12	B	R	A	S	S	I	E	R	E		I	N	D	U	I	T		M	T		P	A	U
13	A	E	R	I	E	N		E	N	U	L		E	F	F	A	C	E	R	I	O	N	S
14	U	D	E	L		G	R		N		I	O	R		I	R	E		A	L		S	C
15	D	A		I	N	T	E	R	E	S	S	E	M	E	N	T		A	T		P	I	U
16	E	I	R	E		E	V	A	S	E	E	S		C		N	E	R	U	D	A		L
17	T	N		R	A	T	E	S		C		T	E	R	R	E	S	T	R	E		G	E
18		E	V	A	L	U	E	E	S		T	R	O	U	A		S	E	E	M	I	A	
19	E	S	P	I	O	N		E	N	T	R	E	T	E	N	U	E		S	I	N	G	E